



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-13
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mmes Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Convention PVD valant ORT – Avenant

La Communauté de Communes Centre Tarn a conclu depuis le 13 avril 2023 une convention qui fixait les modalités de mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation de Territoire, avec une échéance prévue le 31 mars 2026.

Afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues au programme PVD et donc de proroger cette convention cadre PVD valant ORT, il est proposé un avenant, n°1, jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve les termes de cet avenant dont une copie est annexée à la présente, et autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce utile et tout autre avenant concernant cette convention initiale.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

 COMMUNAUTE
DE COMMUNES
CENTRE TARN